

A.G.A.P.-CNARELA

*Association de défense et la promotion du Latin  
et du Grec dans l'Académie d'Aix-Marseille et en Provence*

MMSH 5 rue du Château de l'Horloge  
13094 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2

Blog : <http://agap-cnarela.blogspot.fr>

Courriel : [agap@mmssh.univ-aix.fr](mailto:agap@mmssh.univ-aix.fr)

Page Facebook : <http://www.facebook.com/agap.cnarela>



Gap, le 8 juillet 2013

À l'attention de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale

**Objet : soutien à la motion de la CNARELA concernant le CAPES de Lettres**

Monsieur le Ministre,

notre association, qui défend et promeut l'enseignement des Lettres classiques dans une des plus grandes académies de France, est à la fois étonnée et choquée par le sort qui est fait aux langues anciennes et à leurs professeurs dans l'Éducation nationale.

Depuis des années, nous sommes en butte à des vexations et des injustices de plus en plus nombreuses et insupportables : l'autonomie des établissements a des effets pervers sur nos horaires, diminués selon le bon vouloir des chefs d'établissement, sur nos emplois du temps, dissuasifs non seulement pour les professeurs mais surtout pour les élèves ; certains établissements refusent d'inscrire en langues anciennes tous les élèves qui le souhaitent, certains cours existants sont fermés, les ouvertures de cours nécessaires sont refusées pour des raisons comptables et inégalitaires ; en outre, les professeurs de Lettres classiques sont continuellement dévalorisés, leur statut particulier est ignoré, voire nié afin de ne pas reconnaître leur discipline comme une discipline à part entière de l'Éducation nationale.

Ainsi dans notre académie, le lycée Aristide Briand, à Gap, n'accorde que sept heures de cours au lieu des neuf réglementaires aux latinistes pour trois niveaux, le lycée Honoré Romane d'Embrun n'accorde que deux heures au professeur de Lettres classiques pour enseigner les trois niveaux de latin du lycée, le collège Chape de Marseille refuse de recevoir un agrégé de Lettres classiques pour donner les heures de latin à un professeur de Lettres modernes, le collège de l'Estaque, toujours à Marseille, propose que le latin soit enseigné dans le cadre de l'action éducative pendant la pause méridienne, les élèves hellénistes de Terminale du lycée de l'Empéri à Salon n'ont droit qu'à deux heures de cours pour préparer l'épreuve du baccalauréat, le collège du Thor, dans le Vaucluse, place des cours de 45 minutes pour le latin et le grec durant la pause méridienne... La litanie n'aurait pas de fin s'il fallait énumérer tous les établissements qui traitent les cours et le professeur de Lettres classiques comme une variable d'ajustement, au mieux, comme un bouc émissaire, au pire. Qu'en est-il donc de l'équité républicaine ? de l'égalité de traitement et d'enseignement ? des mêmes chances données à tous ? de la continuité territoriale des enseignements ? du respect des règlements de l'Éducation nationale ?

Malgré cette campagne de stigmatisation et de discrimination permanentes, la plupart d'entre nous accomplit sa mission avec dynamisme et confiance car, encore plus que d'autres, nous croyons dans l'idéal républicain qui a fait naître notre nation.

Mais pour que cet enseignement existe, il faut que les professeurs reçoivent une formation de qualité, qui a souvent disparu des IUFM et n'existe pas dans les ESPE, qui s'estompent dans les universités par le jeu des regroupements et des mutualisations.

Pour que cet enseignement existe et conserve tout son intérêt, il faut que les professeurs de Lettres classiques soient traités avec justice et équité : ce n'est certainement pas le cas dans le cadre du nouveau CAPES de Lettres qui, loin de faire disparaître le clivage entre Lettres modernes et Lettres classiques, l'accroît en permettant aux « modernes » de choisir parmi de nombreuses « options » ou « mentions » alors que les Lettres classiques sont cantonnées ... aux lettres classiques !

L'influence d'une telle conception se fait déjà sentir dans les rapports que nous avons avec certains inspecteurs et chefs d'établissement qui ne veulent voir dans le professeur de Lettres classiques qu'un professeur « d'options », qui lui dénie son statut de professeur de Lettres en lui refusant d'enseigner dans les options de théâtre ou de cinéma-audiovisuel, même s'il en a les compétences avérées, ou son statut de professeur de langue en refusant d'organiser ses projets pédagogiques de voyage ou de sortie.

Cette influence est perceptible aussi dans la formation des élèves, toujours plus tournés vers l'utilitaire, voire l'utilitarisme et nous sommes loin de l'ambition de « donner **une culture** accordée à la société » qui était prônée par le BO n°3 du 20 janvier 2000 page 124 pour accorder une dérogation aux jeunes gens qui souhaitent suivre les enseignements de latin et de grec.

Notre soutien à la motion de la CNARELA sur le CAPES est donc une profession de foi : nous avons confiance en votre conviction qu'on ne bâtit l'avenir qu'en connaissant ses origines, que l'école de la République doit donner toutes les chances à tous ceux qu'elle éduque et enseigne, que les professeurs de Lettres classiques ont leur place dans ce grand projet humain et humaniste.

Nous vous demandons instamment de prendre en compte cette motion et nos courriers, de recevoir nos représentants pour que le nouveau CAPES de Lettres réponde vraiment aux besoins de notre société du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Vous remerciant de l'attention portée à ce courrier, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre dévouement et en notre profond respect pour la mission qui est la nôtre.

Pour l'AGAP-CNARELA, la présidente,

Anne-Marie CHAZAL